



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
**Staatssekretariat für Bildung,  
Forschung und Innovation SBFI**

Rencontre avec les médias, 26 février 2020

# **Message FRI 2021-2024**

## Contexte

## Financement et pilotage

# Encouragement FRI de la Confédération

## Message FRI 2021-2024

11 arrêtés financiers: 28 milliards CHF

## Financement ne faisant pas l'objet du message FRI

- Recherche de l'administration
- Contributions obligatoires aux participations existantes à des organisations et des infrastructures de recherche multilatérales
- Recherche et innovation UE (Horizon Europe)
- Éducation et formation UE (Erasmus)

Dispositions constitutionnelles et légales

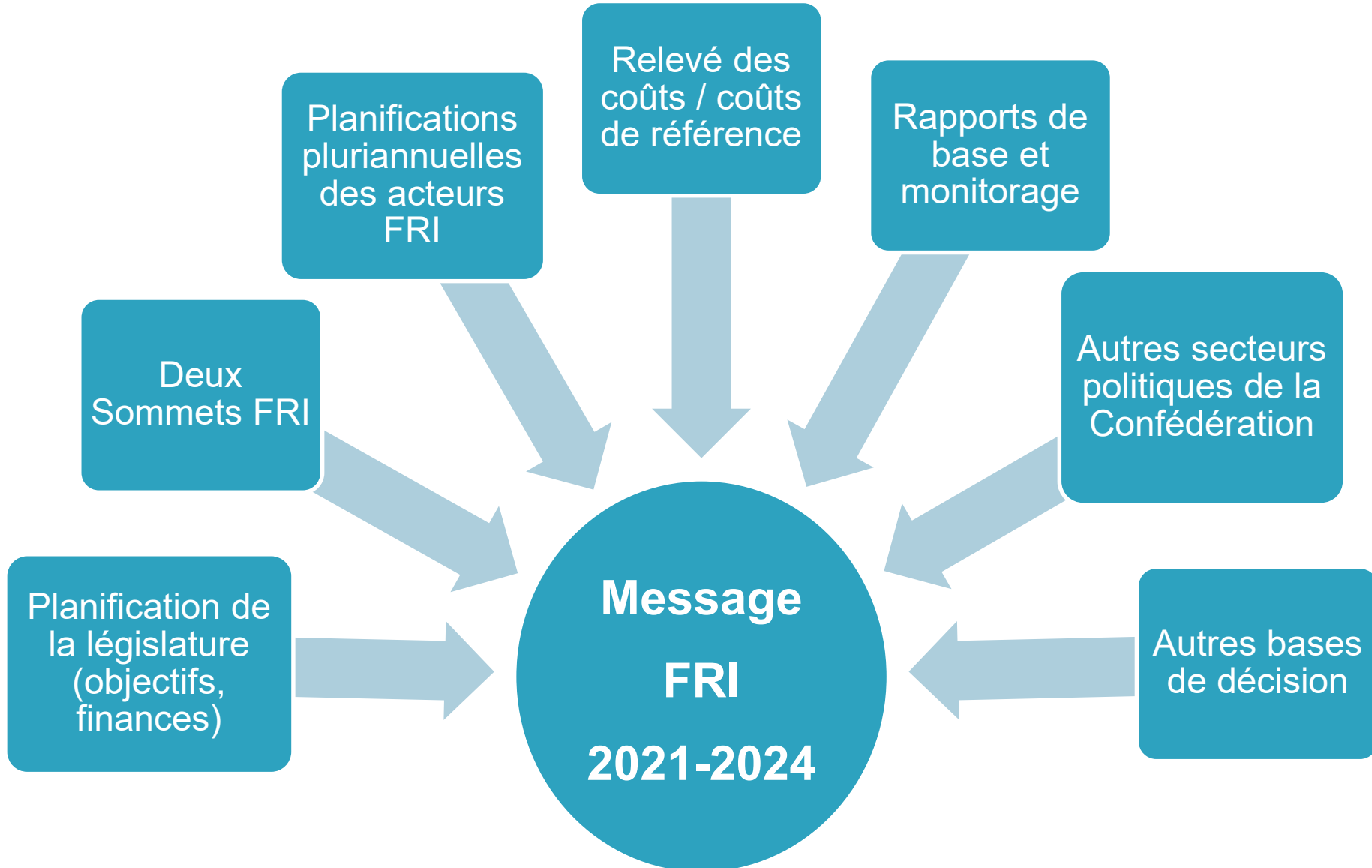
Encouragement d'un développement global équilibré

Principes de la politique d'encouragement

Défis nationaux et internationaux



# Processus participatif avec une large intégration des acteurs





# Domaines d'encouragement et thèmes transversaux





## Formation professionnelle, détermination de la contribution fédérale

- La formation professionnelle est un partenariat public-privé :
  - Économie : 5 milliards de francs par an
  - Pouvoirs publics (Confédération et cantons) : 3,6 milliards par an
- Répartition des coûts à la charge des pouvoirs publics :
  - Confédération : 25 % (valeur indicative légale)
  - Cantons : 75 %
- Les coûts à la charge des pouvoirs publics déterminent la contribution fédérale
- La valeur indicative pour la Confédération est dépassée (2020 : vraisemblablement 26 %)
- Enveloppe 2021-2024 : définition des objectifs et des mesures  
→ coûts prévisionnels à la charge des pouvoirs publics



## Formation professionnelle, possibilités de pilotage par la Confédération

La formation professionnelle est pilotée de manière partenariale :

- Cantons → exécution
- Confédération → conditions cadres
- Économie → contenus

Financement de la formation professionnelle par la Confédération :

- principalement sous la forme de forfaits versés aux cantons
- financement de projets répondant à des objectifs particuliers des partenaires de la formation professionnelle : financement ciblé, priorités fixées par la Confédération (numérisation, orientation et conseils, mobilisation du potentiel de la main d'œuvre indigène)
- depuis 2018 : subventions allouées aux participants à des cours préparant aux examens professionnels fédéraux



## **Hautes écoles, détermination des contributions fédérales**

### **A. Domaine des EPF : responsabilité de la Confédération**

- Financement : 72 % contribution fédérale de base (exploitation / investissements), 15 % fonds de recherche (FNS, Innosuisse, recherche de l'administration, fonds européens), 12 % fonds de tiers, 1 % taxes d'études / offres de formation continue
- Contribution fédérale de base (plafond des dépenses) : basée sur la planification stratégique du Conseil des EPF pour le domaine des EPF

### **B. Hautes écoles cantonales : contributions fédérales subsidiaires**

- Confédération : contributions de base, contributions d'investissements, contributions liées à des projets
- Contributions de base : fondées sur des coûts de référence ( $\emptyset$  des coûts de l'enseignement + part recherche) et sur les priorités stratégiques arrêtées par la Conférence suisse des hautes écoles CSHE ; taux de contribution fixe de 20 % pour les universités et de 30 % pour les HES



# Hautes écoles, possibilités de pilotage par la Confédération

## A. Domaine des EPF

- Conseil fédéral : pilotage du domaine des EPF par objectifs stratégiques et indicateurs (définition des priorités, dont les contenus et le déploiement sont mis en accord avec le financement fédéral), évaluation intermédiaire, vérification annuelle de la réalisation des objectifs (rapport du Conseil fédéral et rapport annuel du Conseil des EPF)
- Parlement : surveillance générale, adoption du plafond des dépenses et des crédits budgétaires annuels, droits de participation à la définition des objectifs stratégiques

## B. Hautes écoles cantonales

- Coordination conjointe par la Confédération et les cantons et répartition des tâches au sein de la Conférence suisse des hautes écoles
- Comptes rendus de swissuniversities sur les priorités stratégiques





# Recherche et innovation: principaux acteurs / mesures

**Encouragement de la recherche et de l'innovation (tâche fédérale visée à l'art 64 Cst. et précisée dans la LERI et la LASEI) : compétence première, rôle non subsidiaire**

- a. Organes d'encouragement mandatés par la Confédération, en particulier **Fonds national suisse** (cible : recherche fondamentale «libre») et **Innosuisse** (cible : innovation)
  - **Mesures («exemples phares»)** en réponse à des défis transversaux: programme Bridge; pôles de recherche nationaux; programmes nationaux de recherche
- b. Soutien fédéral à des **centres de compétences technologiques** (fonction clé dans le système FRI; coopération avec le secteur privé (PPP) [deux tiers de l'investissement total de la Suisse dans la recherche et l'innovation])
  - **Mesures («exemples phares»):** ordre de priorité rigoureux pour les institutions subventionnées au titre de l'art. 15 LERI; rôle particulier également dans le numérique et l'intelligence artificielle («systèmes d'application»)
- c. **Coopération internationale:** participation de la Suisse [droit international] à des organisations et infrastructures internationales de recherche
  - **Mesures («exemples phares»):** consolidation et extension (participation à l'ESA (recherche spatiale), CERN, ESS // autres réseaux européens d'infrastructure (numérisation, «Open Science») // coopération bilatérales et multilatérales



# Recherche et innovation

## Planification – pilotage – autres aspects

### a. Aspects fondamentaux

- Planification pluriannuelle des activités et des besoins par les organes (LERI) – messages périodiques (enveloppes quadriennales soumises à l’approbation des Chambres) – évaluation cyclique de la réalisation des objectifs
- Niveau national [→ *instruments*: conventions de prestations / objectifs stratégiques / évaluation des effets / contrôle des subventions]
- Niveau international [→ *instruments*: accords internationaux / représentation CH dans des comités directeurs / réseautage avec les acteurs nationaux et internationaux / monitoring / contrôle financier]

### b. Infrastructures de recherche : feuille de route suisse (hautes écoles + évaluation par le FNS)

### c. Autres aspects :

- «**Paquet**» : message FRI 2021-2024 + (séparément) **révision LERI** (surtout dans le domaine d’Innosuisse : assouplissement des instruments d’encouragement)
- **En complément** : message sur la participation au prochain programme-cadre européen pour la recherche et l’innovation (2021-2027) → transmission aux Chambres en été 2020